le livre parisien

BULLETIN DU SYNDICAT GÉNÉRAL DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE

CGT FILPAC http://www.sglce-cgt.fr Décembre 2010 - 1,50 €

N° 345

SOMMAIRE

1 Editorial

2 Brèves

3 Négociation salariale dans le routage

4/5 Comité du Livre SPF : Solidarités en actions pour Haïti

6 IHS du Livre parisien

7 SPPS : Distribution de la presse à Paris

8 Hommage à Robert Leroux

Pour une autre politique

Alors que le dernier rapport de l'INSEE « portrait social de la France » fait apparaître, selon certains critères de conditions de vie, une augmentation de la pauvreté, le gouvernement s'emploie à creuser encore plus les inégalités.

Après la promulgation de la loi sur la retraite, le gouvernement FILLON, à peine remanié, persiste et, contre l'avis du Parlement cette fois, fait adopter, à l'occasion du projet de loi de finances 2011, un budget de rigueur et de nouvelles dispositions fiscales préservant le bouclier fiscal pour les plus riches au détriment des ménages.

Certes, le gouvernement peut se targuer d'avoir « gagné », d'être resté droit dans ses bottes sans céder à la pression de la rue. Mais le sentiment d'injustice et le mépris affiché à l'égard de la très grande majorité de citoyens laisseront des traces. Cela pourrait bien se payer cash lors des prochaines échéances électorales. Même si le mouvement syndical a bénéficié d'un large soutien des français et qu'il en sort grandi et renforcé – la CGT ayant d'ailleurs enregistré nombre de nouvelles adhésions – les mobilisations de toutes natures, bien loin des fanfaronnades sarkoziennes sur « les grèves invisibles », n'auront pas suffit !

Force est de constater qu'au-delà des organisations syndicales, peu ont contribué dans le débat public à clarifier les enjeux autour de la retraite.

Pour leur part, les médias, oscillant entre mutisme et mensonges, ont contribué dans leur grande majorité à la désinformation. À titre d'exemple, la question du financement de la protection sociale fut rarement abordée dans les colonnes des journaux. Pourtant, depuis les années 1980, la part des profits est en hausse constante au détriment de la part des salaires. Ces milliards d'euros, pris sur les richesses créées, suffiraient à combler, entre autres, « les déficits » de la Sécu et des régimes de retraites.

Il est clair, et contrairement au discours dominant, que les moyens existent pour mener une autre politique.

Pour plus de justice sociale répondant aux besoins de la société en matière d'éducation, de santé et de culture ... il faut changer la répartition des richesses.

Oui, les attentes des citoyens sont grandes ! Et malgré un contexte de crise particulièrement anxiogène, les français ne sont pas résignés et la contestation toujours présente. D'ailleurs la CGT appelle à poursuivre la bataille contre cette réforme des retraites, pour l'emploi, le pouvoir d'achat et la défense de la protection sociale.

Pour notre syndicat et à l'approche de notre congrès (en mars 2011), ces thèmes trouvent largement écho dans nos secteurs. Tout comme le renforcement syndical, ils constituent des enjeux majeurs pour l'avenir d'un syndicalisme CGT dans les entreprises de la communication.

Sans plus attendre et dans la continuité de nos actions, nous agirons pour le maintien, le développement de la charge de travail et de l'emploi.

Dans notre actualité, l'imprimerie du Monde à Ivry et la distribution de la presse, notamment la SPPS, seront sans conteste le terrain d'expression de nos luttes revendicatives.

Laurent Joseph
Secrétaire du SGLCE

Groupe Figaro : élections à l'Imprimerie

LES élections des instances représentatives du personnel de l'Imprimerie se sont déroulées les 21 et 22 octobre 2010 dans un climat tendu dans notre entreprise. En effet, la bataille contre la réforme des retraites faisait rage en France et, si tous s'entendaient sur l'effet néfaste de cette réforme pour les salariés, les moyens pour la combattre étaient source de débats. Des débats entre les salariés car pour ce qui était de certains élus du SIP, point de doute, les grévistes du SGLCE étaient des irresponsables. Si le point de vue de nos camarades concernant le bien-fondé de grèves à répétition dans une entreprise qui cherche des tours machines pouvait s'entendre et se discuter, les déclarations insultantes vis-à-vis des syndiqués au SGLCE étaient inacceptables, d'autant que nous avions pris le soin de ne pas pénaliser les travaux commerciaux, pas plus que les hebdomadaires. Oui, nous avons besoin d'une charge de travail supplémentaire à l'Imprimerie, mais à quel prix ? Devons-nous renoncer à notre appartenance syndicale pour ne pas effrayer ? Devons-nous renoncer à nos acquis pour être compétitifs ? Courber l'échine n'a jamais évité les coups de bâton et les salariés de l'Imprimerie l'ont bien compris, quelle que soit leur appartenance syndicale. Les motifs de satisfaction ont été rares à l'Imprimerie, ces derniers mois, mais tous ont été le fruit de la résistance des salariés. La prime, le maintien du 14e mois, le règlement des problèmes posés aux employés ou à la maintenance en sont la meilleure preuve.

Une confiance qu'il faudra honorer

Le résultat des élections ci-joint le démontre : nos camarades font confiance aux élus du SGLCE mais, plus globalement, il indique un attachement à leur syndicat, la CGT. La liste commune pour le collège ouvriers/employés et la liste cadre sont de véritables succès tant au niveau de la participation que des résultats. C'est un signe fort que les salariés de l'Imprimerie ont envoyé à leur direction. Mais ce vote encourageant est aussi une responsabilité supplémentaire pour tous les élus car si nos camarades ont, dans leur immense majorité, renouvelé leur confiance à notre syndicat, ils ont aussi été très critiques sur un certain nombre de points et ne pas en tenir compte serait, à coup sûr, sanctionné immédiatement. Nous avons tous été combatifs, ces dernières semaines, pour faire reculer le projet des retraites et les salariés qui ont participé aux manifestations, aux actions couronnées de succès en direction des gratuits, et qui voient leur salaire amputé des journées de grève ressentent le besoin de souffler. Leurs encouragements lors de ces élections doivent nous porter, élus du SGLCE, pour amplifier encore notre engagement. D'ores et déjà, nous sommes sur le point de finaliser un cahier revendicatif élaboré avec les travailleurs de l'entreprise et nous comptons bien, dans les semaines à venir, faire avancer ces revendications.

TITULAIRES — **SUPPLÉANTS**

1er COLLÈGE : OUVRIERS et EMPLOYÉS

79	INSCRITS	79
39	QUORUM	39
73	VOTANTS	73
0	BULLETINS BLANCS	0
0	BULLETINS NULS	0
73	VALABLEMENT EXPRIMÉS	73

Liste C.G.T.

BEAUFUMÉ Franck	(SGLCE)	63 voix	ÉLU	BOUCHENY Jérôme	(SIP)	68 voix	ÉLU
BOUYRIE Laurent	(D.S. SGLCE)	61 voix	ÉLU	DE SA Christophe	(SIP)	50 voix	ÉLU
CARDINAL Yann	(SIP)	59 voix	ÉLU	DESENDER Éric	(SIP)	53 voix	ÉLU
DARNAY Jean-Paul	(SGLCE)	67 voix	ÉLU	HYVAERT Erwan	(SGLCE)	64 voix	ÉLU
DELLA POSTA Serge	(SIP)	53 voix	ÉLU	MALIEN Vincent	(SIP)	49 voix	ÉLU
FOYE Jean-Claude	(D.S. SIP)	31 voix	ÉLU	PLÉNARD Alain	(SGLCE)	66 voix	ÉLU
LE SECH François	(SIP)	50 voix	ÉLU	VINATIER Pascal	(SGLCE)	66 voix	ÉLU
ZANOLO Éric	(SGLCE)	68 voix	ÉLU	VASSELON Olivier	(SGLCE)	64 voix	ÉLU

2e COLLÈGE : CADRES

17	INSCRITS	17
8	QUORUM	8
11	VOTANTS	11
0	BULLETINS BLANCS	0
0	BULLETINS NULS	0
11	VALABLEMENT EXPRIMÉS	11

Liste C.G.T.

DERNIAUX Eric	11 voix	ÉLU	SBAIZERO Luc	11 voix	ÉLU

Indice des prix à la consommation

Périodes	Indices avec tabac	Var. au cours du der. mois	Var. au cours des 12 der. mois
Octobre 2010	121,39	+ 0,1	+ 1,6
Septembre 2010	121,23	– 0,1	+ 1,6
Août 2010	121,32	+ 0,2	+ 1,4
Juillet 2010	121,04	– 0,3	+ 1,7
Juin 2010	121,38	+ 0,0	+ 1,5
Mai 2010	121,39	+ 0,1	+ 1,6
Avril 2010	121,26	+ 0,3	+ 1,7
Mars 2010	120,94	+ 0,5	+ 1,6
Février 2010	120,36	+ 0,6	+ 1,3
Janvier 2010	119,96	– 0,2	+ 1,1
Décembre 2009	120,04	+ 0,3	+ 0,9
Novembre 2009	119,64	+ 0,1	+ 0,4

Source : Insee

Salaires

Salaire minimum

- Pour l'année 2010, le Smic a été augmenté de 0,50 %, ce qui amène le salaire horaire à 8,86 € brut/heure donc un salaire mensuel brut de 1 343,77 € et un salaire net de 1 051,00 €, pour 35 heures par semaine.

Horaire collectif de 39 heures :
- 1512,70 € avec majoration de salaire de 10 % de la 36e à la 39e heure.
- 1535,74 € avec majoration de salaire de 25 % de la 36e à la 39e heure.

Pour les Jeunes salariés de moins de 18 ans :
- 7,10 € pour les moins de 17 ans (abattement de 20 %)
- 7,98 € pour salariés âgés de 17 ans à 18ans (abattement de 10 %)

Plafond de la Sécurité Sociale

2 885 €/mois ;
34 620 €/an.

Chômage total Allocation de solidarité

Durée d'indemnisation : Égale à la durée d'affiliation dans la limite de 24 mois pour les salariés de moinsde 50 ans et 36 mois pour les salariés de 50 ans et plus. La durée d'indemnisation ne peut dépasser la durée d'affiliation au régime d'assurance chômage. Maintien des allocations jusqu'à la liquidation de la retrite à taux plein : à partir de 60 ans et 6 mois et au plus tard jusqu'à 65 ans.

Durée minimale d'affiliation : 4 mois ; si l'allocataire reprend un emploi dans les12 mois suivant cette première ouverture de droit, la durée d'afficiliation minimale requise pour avoir droit à une nouvelle indemnisation est de 6 mois.

Période de référence : 28 mois pour les salariés de moins de 50 ans ; 36 mois pour les salariés de 50 ans et plus.

le livre parisien

Routage : + 2% sur les salaires minima

En mars 2010, le syndicat patronal (Selced) refusait de discuter des salaires. Commence alors un début de fronde : opération escargot à Diffusion+, agitation chez Leval, débrayage à Inter-routage…La mobilisation débouche sur une pétition lancée par notre syndicat et largement signée (y compris en province) soit un millier de signatures récoltées.

L'Intersyndicale au complet se met d'accord pour revendiquer une augmentation des minima conventionnels de +5% pour les ouvriers et agents de maîtrise et +3% pour les cadres. En juin, le Selced reconnaît que, d'après ses propres calculs, il faudrait donner 2,4% pour juste maintenir le pouvoir d'achat en fonction de l'indice officiel…mais ne propose que 1% au 1° juillet !

Face au tollé, le Selced propose, quelques semaines plus tard et par simple courriel, 1% de plus en janvier puis retire sa proposition et renvoie sa décision à l'automne.

Au final, il concèdera - en dehors de toute réunion de la commission paritaire - 1% au 1er septembre 2010 et 1% au 1er janvier 2011. N'appréciant ni la méthode ni le niveau insuffisant, la CGT refusera de signer cet accord.

Entre-temps, des augmentations sur les salaires réels auront été obtenues :
- 1,5% à France Routage (depuis janvier 2010) ;
- 1,6% à BHR et des passages d'échelons ;
- 2% et une prime de 400 euros à STP ;
- 1,66% à Cortex.
- Ailleurs, des augmentations individuelles ont pu être royalement accordées à la tête du client, les NAO se résumant à des parodies de négociation.

Il reste à tirer deux observations d'une bataille de 10 mois : les salaires minima ont, désormais, accumulé un retard important sur l'indice officiel, ce qui signifie une baisse sérieuse du pouvoir d'achat dans de nombreuses entreprises. C'est par la lutte que les salariés ont obtenu, dans certains cas, des augmentations limitées mais réelles. Il n'y aura qu'un mouvement coordonné dans les entreprises pour contraindre le Selced à rattraper les pertes subies en 2010.

Grille des salaires minima mensuels applicables à compter du 1er janvier 2011
1 euro = 6,55957 F

	SALAIRES MINIMA CONVENTIONNELS Base nouvelle classification		
		Salaire Horaire	Salaire mensuel 151,67 conventionnel
CADRES	Groupe I-A		4 458,73
	Groupe I-B		3 903,56
	Groupe I-C		3 469,81
	Groupe I-D		3 331,01
	Groupe I-E		2 671,98
	Groupe I-F		2 602,37
	Groupe I-G		2 515,62
AMT	Groupe II-A		2 428,87
	Groupe II-B		2 255,40
	Groupe II-C		2 168,65
EMPLOYÉ-OUVRIERS	Groupe III A	13,16	1 995,98
	Groupe III B	12,03	1 824,59
	Groupe III C	10,89	1 651,69
	Groupe III D	10,30	1 562,20
	Groupe III E	9,98	1 513,67
	Groupe III F	9,40	1 425,70
	Groupe III G	9,19	1 393,85
	Groupe III H	SMIC	SMIC

Cortex : acharnement contre un délégué CGT
En août, notre camarade Touré pouvait respirer : le ministère du travail confirmait le refus de la troisième tentative de licenciement (cette fois pour raison économique…). Hélas, la direction, quelques jours plus tard, faisait appel ! Notons que, dans ce contexte difficile, Touré est réélu dans l'entreprise derrière un indépendant mais loin devant FO.

France Routage : on garde les acquis
Par simple note de service, la direction prétendait remettre en cause le paiement à 200% du travail des jours fériés, prétextant que la Convention collective prévoit seulement 100%. Devant la riposte immédiate des délégués, elle a retiré ses prétentions,mais il est clair qu'elle est décidée à remettre tous les accords à plat dans les prochains mois. Ce qui promet une longue période de tension !

Jean-Yves Lesage

APEX
A PRIME & SOGEX-ACTE
Au service des élus et des CE
les clés pour anticiper
Voir clair dans la stratégie de l'entreprise, décrypter les bilans, identifier les zones d'ombres... à l'heure de la mondialisation, les élus des comités d'entreprises ont besoin d'informations pertinentes et d'analyses clairvoyantes. Apex est un cabinet indépendant de diagnostic et de conseil économique, social et financier au service des élus et des CE. Pour anticiper les plans de l'entreprise et de ses actionnaires, pour obtenir des engagements précis des directions, Apex apporte une expertise critique, des chiffres, des faits et des arguments qui ouvrent un vrai dialogue social et qui permettent d'agir avec clarté.
ANTICIPER LES PLANS de la «World Company»
APEX 17 bd Poissonnière - 75002 Paris
Tél. 01 53 72 00 00 - www.apex.fr

L'huma humanitaire

En 1989, le SGLCE s'engageait auprès du journal l'Humanité à prendre en charge le chantier de la cité internationale de la fête de l'huma, notamment l'aménagement des stands et leur signalétique.
En 1990, nous récupérions toute la partie électricité, à l'époque environ 90 stands, ce qui permettait de faire une économie de 300.000 Francs (+ 47.500 €) au journal.

Depuis 21 ans, nous passons trois semaines sur ce chantier de la fête de l'huma et il ne s'agit plus seulement d'un engagement militant. Il a permis de créer des liens, de construire une histoire avec le souvenir de certains de nos camarades disparus.

En janvier 2010, une catastrophe touchait de plein fouet Haïti, laissant des milliers de morts et une population démunie de tout. Une solidarité internationale s'engageait alors avec de nombreuses ONG, dont le Secours Populaire Français. Le Comité du Livre du Papier et de la Communication (CDLPC) lançait une campagne de dons à travers la profession, seule possibilité pour nous de recueillir des fonds. Malheureusement, les plans sociaux successifs ont considérablement baissé les effectifs des entreprises et par conséquent, nos donateurs. D'où l'idée de trouver d'autres moyens de réunir des fonds. Nous avons lancé une vente de tee shirt, récupéré des métaux, organisé des ventes de livre, des tombolas et nous avons eu l'idée de monter un stand assez conséquent sur la fête de l'Huma : un bar, une restauration sur place et à emporter, une vente expo, une scène pour accueillir des groupes de musiques et un débat pour faire connaître nos actions et trouver des partenaires.

Cette initiative étant nouvelle pour nous, il a fallu trouver le financement, des bénévoles et une structure. Après 6 mois de préparation et pas mal de difficultés, nous avons pu tenir ce stand proche du chantier du village du monde, ce qui nous permettait d'utiliser la logistique mise à disposition par l'Huma. Sans cette facilité, il aurait été impossible de tout réaliser et de mener ce projet à son terme.

Ce stand fut une réussite. Je tiens, à ce titre, à remercier tous les bénévoles qui ont participé à ce projet : les ouvriers du Livre qu'ils soient du pré-presse, des imprimeries, qu'ils soient techniques ou administratifs, du labeur, retraités du livre, camarades cheminots et de la RATP, de jeunes chômeurs, le PCF de Créteil, la ville de Mitry Mory, les associations l'Atome et Franck Sono, les groupes de musiciens, Fashion Color, the Moonlight Swamper, Dsir Rock Band et tous les bénévoles de divers horizons.

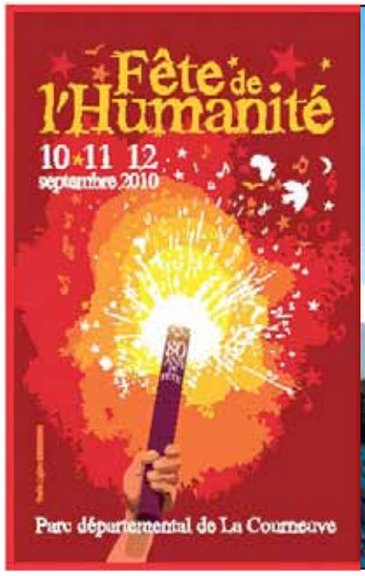

Le stand a été financé par la caisse de lutte des Journaux Officiels à hauteur de 12.351 €. Il a rapporté 15.556 €. A cette somme il convient d'ajouter les 1.000 € du SGLCE et les bénéfices des camions de manif. La somme totale, représentant les bénéfices de ces actions, que nous sommes en mesure de reverser aux projets pour Haïti, s'élève donc à 8.591 €.

Le débat organisé sur le stand, nous a permis de rencontrer une association de médecins haïtiens intéressée pour engager un partenariat avec l'AFHSA (Association France Haïti de Solidarité et d'Amitié), notre principal partenaire.
La campagne continue. Encore merci à tous.

Jean-Claude Schaub

PS : Il nous reste des tee shirt « solidarité à vendre ». Pour en acquérir contactez le comité du Livre.

le livre parisien

la cgt SGLCE

Solidarité Haïti

Au lendemain de la catastrophe survenue en Haïti le 12 janvier 2010, le comité du livre du Secours Populaire Français s'engageait, aux côtés de son partenaire haïtien « AFHSA » basée à Vitry-sur-Seine (94) ainsi qu'à Port-au-Prince où existe une antenne relais, sur une action solidaire à long terme.
Hormis les nombreuses collectes faites dans les entreprises, nous avons réalisé des ventes de tee-shirts, effectué de la récupération de métaux et tenu également un stand à la fête de l'Humanité. Toutes ces initiatives ont permis de récolter, à ce jour, 47.000 €.

Dans un premier temps, nos partenaires sont allés sur place pour constater l'ampleur des dégâts, étudier les projets à venir et apporter du matériel de première urgence.
L'urgence immédiate étant passée, nous avons souhaité que notre action s'inscrive dans une démarche durable en définissant des projets sur les long et moyen termes.

Suite au constat fait sur place par notre partenaire, les projets retenus sont, dans l'ordre de priorité (en fonction des dons reçus) :

● Reconstruction d'une école à Port-au-Prince d'une capacité de 16 classes pouvant accueillir 300 enfants avec cantine et sanitaires.
Coût estimé 400.000 $ US (environ 300.000 €) comprenant la démolition, le déblaiement des gravats (s'avérant un problème important car les décharges environnantes sont saturées), la reconstruction de l'école et l'équipement en mobilier.
Ce projet ne sera réellement arrêté que lorsque nous serons certains que ni l'ONU, ni le Gouvernement Haïtien ne prendront en charge cette reconstruction. En tout état de cause, si nous menons à bien ce projet, nous devrons nous acquitter des autorisations administratives et du suivi, par un notaire Haïtien, de la régularité et de la conformité de cette école.

● Construction d'un dispensaire incluant une pharmacie à bas prix.

● Création d'une coopérative agricole.

● Parrainage d'orphelins.

Nos partenaires, en France, pour ces projets sont le Conseil régional d'Île-de-France et la ville de Vitry-sur-Seine. D'autres fédérations du SPF pourraient participer à ces projets, ainsi qu'une association haïtienne basée en France, tenue par des médecins rencontrés lors du débat organisé sur le stand du Comité du Livre à la fête de l'Huma.

Dans l'attente de la finalisation de ces projets et pour répondre aux besoins exprimés par nos partenaires sur place, l'association AFHSA va envoyer un container de vêtements, livres et fournitures scolaires, manuels Vidal, pastilles pour l'assainissement d'eau (principale cause de choléra), pansements et matériel médical stérilisé, jouets ...
L'envoi d'un prochain container de matériel médical est envisagé début 2011 en lien avec l'association Haïtienne de médecins.
Nous tenons à remercier tous ceux qui ont participé, par leurs dons et leur investissement personnel, à la réalisation de ces projets et souhaitons que la solidarité s'amplifie, car les besoins d'Haïti sont encore malheureusement immenses.

Solidairement,
pour la commission internationale,
M.C. POUGET & J.C. SCHAUB

LA SURL SOLIDAIRE DES GRÉVISTES

1 500 € : c'est le montant du chèque, voté à l'unanimité du conseil syndical de la SURL (réuni le jeudi 21 octobre 2010) et envoyé, illico presto, ce même jour, au compte « CGT solidarité luttes retraite », accompagné d'une lettre adressée au délégué syndical CGT de la Société TOTAL FINA ELF FRANCE de la raffinerie de Grandpuits (en Seine-et-Marne).
Dans ce courrier, cosigné par René Dewaële et Lionel Duquenne, nous avons demandé au délégué syndical d'être notre interprète auprès des camarades en grève pour leur adresser fraternité, solidarité et amitié des 650 syndiqués CGT retraités du Livre qui poursuivent le combat pour un monde meilleur.

Yann Volant

PRÉLÈVEMENT DES COTISATIONS

Afin de simplifier et d'alléger la gestion administrative des cotisations payées par prélèvement, il a été décidé d'en modifier le rythme calendaire. À partir du 1er janvier 2011, tous les prélèvements bimestriels, trimestriels, semestriels seront basculés en prélèvements mensuels. Il n'y aura aussi plus qu'une seule date de prélèvement qui sera le 10 du mois. Tous ceux qui ont donc optés pour ce type de paiement seront donc dorénavant prélevés mensuellement tous les 10 du mois.

Hommage aux résistants de la Sirlo

LE vendredi 3 septembre 2010, la stèle gravée en mémoire des ouvriers du livre déportés ou fusillés en 39-45 a été fixée, à la place qui est désormais la sienne, sur la façade de l'ancien immeuble de la SIRLO , au 37, rue du Louvre, en présence de Mmes Martine Billard, députée du centre de Paris, Catherine Vieu-Charier, Adjointe au Maire de Paris, chargée de la Mémoire et du Monde Combattant, de Mr Jacques Boutault, Maire du 2éme arrondissement, qui rendit un hommage appuyé aux ouvriers du livre morts en héros pour la liberté et les droits de l'homme dans son discours d'ouverture.

René Fagnoni, président de l'association des anciens de la SIRLO, soulignait dans son allocution que : « cette stèle immortalise à jamais le sacrifice de quatre résistants qui ont refusé de se soumettre au diktat fasciste ».

Marc Norguez, Secrétaire Général du SGLCE, à travers ses propos vibrants d'émotion, évoqua l'engagement de nos quatre camarades : René FRANCOIS, Albert BOURQUART, René BORDIER, Victor WESHLER, en nous dévoilant des éléments biographiques issus de ses recherches.

Il nous parla aussi des comportements plus ou moins respectables des dirigeants syndicaux durant ces années noires. Abordant le rôle de l'institut d'histoire sociale du Livre Parisien, Marc indiqua que nous faisons ensemble de notre mieux pour mettre en lumière cette histoire avec ses contradictions, ses pages sombres et celles, plus glorieuses, écrites par ceux qui allèrent au bout de leur engagement antifasciste.

Vous qui passez au 37 de la rue du Louvre, prenez le temps d'un arrêt devant cette plaque gravée de lettres d'or en souvenir de nos camarades entrés définitivement dans l'histoire, la grande, celle des hommes de la liberté.

Yann Volant

Esprits de résistance

L'émotion était palpable ce mardi 23 novembre 2010, dans l'assemblée réunie ce jour là, à Blanqui, dans la salle des commissions de la Maison du Livre, où plus une chaise n'était libre.

Il faut dire que ce jour là se déroulait un débat très justement intitulé : « Esprits de résistance », autour de l'engagement de trois camarades contre la guerre d'Algérie et pour l'indépendance du peuple algérien. Positions courageuses qui leur ont coûté l'emprisonnement et la torture pour certains d'entre-eux.

Dans l'assistance étaient présents quelques participants qui avaient été mobilisés, le plus souvent malgré eux, dans cette guerre qui ne disait alors pas son nom. Les mauvais souvenirs refaisaient surface et après 50 ans, la souffrance est encore à vif. Sans doute pour toujours.

Dans un silence de cathédrale, nos amis ont parlé de leur prise de conscience, de leur engagement, de la manière dont ils ont mis en conformité leurs actes et leurs choix politiques.

- Jean VENDART, refusant de prendre les armes dans cette guerre coloniale, est arrêté le 7 janvier 1958 et envoyé en prison à Alger. Condamné à 2 ans de prison ferme, libéré le 27 janvier 1960, organise des grèves dans son régiment, s'oppose au putsch d'avril 1961. Il a été retenu 51 mois dans l'armée.
- Alfred GERSON, missionné clandestinement par le P.C.F. en juillet 1955, mena une activité de propagande auprès des soldats. Arrêté le 27 mars 1957- torturé villa Susini par le 1er REP-emprisonné durant 34 mois.
- Daniel VERNHETTES, réfractaire au suivisme et à l'embrigadement, objecteur de conscience, milite dans le réseau Jeanson en faisant de la propagande clandestine- se réfugie au Danemark en auto-stop - revenu en France en 1961, placé en camp disciplinaire où il fait 20 jours de grève de la faim - est interné à l'asile psychiatrique du Val de Grace, puis au camp de Frileuse jusqu'en février 1962.

Les récits de nos camarades furent suivis d'un débat nourri de commentaires, interrogations et témoignages passionnels et passionnants. L'ensemble de l'évènement fera l'objet d'un recueil publié prochainement par l'Institut CGT d'Histoire Sociale du Livre Parisien.

Y. V.

Prochain rendez-vous de l'IHS

MAIRIE DE PARIS

INVITATION

Bertrand DELANOË
Maire de Paris
et
Catherine VIEU-CHARIER
Adjointe au Maire de Paris
chargée de la Mémoire et du Monde Combattant

en partenariat avec **l'Institut CGT d'Histoire Sociale du Livre Parisien**

vous prient de bien vouloir assister à la conférence - débat qui sera donnée à l'Auditorium de l'Hôtel de Ville

" Le label syndical "
autour de l'intervention de Maître **Michel HENRY**, avocat au Barreau de Paris spécialiste en droit social, chargé de cours à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne
Mardi 25 Janvier 2011 à 18 heures
Entrée : 5, rue de Lobau, Paris 4e

En application des mesures imposées par le plan vigipirate, vous devez confirmer votre participation **avant le 18 janvier**

auprès de Daniel LEGEROT- Tél. : 06 83 51 61 23
Courriel : LEGEROT@wanadoo.fr
Cette invitation valable pour deux personnes sera obligatoirement demandée à l'entrée.

le livre parisien

Un projet et des principes

Les travailleurs de la Société Presse Paris Services, SPPS, soutiennent quasi-unanimement le projet industriel présenté par leur collectif CGT et soutenu par leur section et leur syndicat. Ce plan divise par deux le déficit actuel, conserve en direct, c'est-à-dire sans recours à la sous-traitance, la totalité des titres distribués par Presstalis et garantit l'emploi de 136 ouvriers auxquels viendront s'ajouter les cadres.

Jeudi 25 novembre 2010 : assemblée générale à Bobigny

La qualité de ce projet, sa cohérence, mettent la direction en difficulté pour le rejeter et s'y opposer.

Alors rappelons quelques faits. SPPS perd de l'argent, sans doute trop. Mais il y a moins de dix ans, la branche parisienne des NMPP avait un déficit supérieur de dix millions d'euros.

Depuis 2004 et la mise en œuvre de la minute signée fin 2003, la productivité et la qualité n'ont cessé de progresser. Depuis deux ans, la norme qualité Iso 9001 est attribuée à l'entreprise.

Le déficit provient du coût du transport, essentiel en matière de distribution, et particulièrement élevé en région parisienne, d'une charge de travail insuffisante et surtout, de tarifs décidés par certains éditeurs sans rapports réels avec la prestation réalisée.

Il faut, dans le secteur de la distribution de la presse, réaffirmer certaines règles, pratiquer donc une régulation tout autre que le libéralisme marchand. Ce rôle de régulateur, édictant les règles, revient à l'Etat et au législateur. De ce point de vue, l'intervention des pouvoirs publics a fonctionné récemment, mais assurément pas dans le sens de la garantie d'une structure dévolue au pluralisme de la presse qui n'est toujours pas une marchandise comme les autres.

Un haut technocrate, Bruno METTLING, a fait des comptes, dessiné des schémas au tableau, pris en compte l'opinion de ceux qui ont pour seul bilan l'affaiblissement de l'entreprise a rédigé un rapport. À la fin de son propos, il tire un trait sur SPPS : voilà les préconisations de l'Etat en direction des éditeurs, de l'opérateur qui annonce son départ et des salariés, qui devraient évidemment accepter sans protester !

Cette position n'est pas tenable. Les salariés ne sont pas responsables du déficit de SPS. Ce ne sont pas eux qui dirigent l'entreprise et le groupe : ce sont les éditeurs et leurs cinq coopératives, c'est l'opérateur, Hachette-Lagardère.

Leur statut social n'a rien de ceux de privilégiés qui, sans rien faire, gagnent des fortunes. Ce statut est honnête et devrait être la norme générale pour, au moins, tous les salariés de la distribution qui travaillent, le jour comme la nuit, tous les jours de la semaine, avec pour seul jour férié le 1er mai.

La distribution de la presse à Paris, en réalité, ne peut, n'a jamais été, à l'équilibre. Les aides de l'Etat sont indispensables à cet équilibre et il importe donc que le déficit soit le plus faible possible : mais cet objectif a pour limite la totalité des missions de l'entreprise, la qualité de sa prestation, son périmètre et le maintien du statut social de ses personnels.

Les éditeurs vont maintenant gérer, sans le recours d'un opérateur, leur entreprise de distribution. Ils bénéficient, du fait de la nature de leurs produits, d'avantages fiscaux et financiers importants. Ils ne doivent pas perdre cela de vue au moment de faire des choix industriels stratégiques. Les plus gros, notamment, ne peuvent pas recevoir des aides de la collectivité nationale (Etat, Poste, SNCF...) et gérer leur affaire (Presstalis) avec les critères des eaux glacées du capitalisme. Il y aurait là une contradiction.

C'est, en quelques lignes, l'analyse du SGLCE et les principes qui l'amènent à soutenir les salariés de la SPPS dans leur action contre le démantèlement, pour l'avenir de leur entreprise et de leurs emplois. Aujourd'hui, les conditions sont réunies pour une vraie solution positive, à la fois pour les salariés et pour la presse. Les éditeurs, la direction générale et les pouvoirs publics sont placés devant leurs responsabilités.

Marc NORGUEZ,
Secrétaire général du SGLCE

Hommage à Robert Leroux

Le Livre parisien publie l'allocution de Marc Norguez, prononcé le 1er octobre aux obsèques de notre camarade Robert Leroux.

Robert était de ces copains qui, il y a seulement quelques années, décidèrent de se lancer dans l'aventure de la création d'un institut d'histoire sociale pour les syndicats du Livre parisien.
Attaché à son métier, sa profession, son syndicat et au mouvement ouvrier, il s'engagea avec enthousiasme dans cette activité de collectage de documents et de témoignages pour contribuer à écrire une histoire peu commune et combien observée.
Il était de ceux qui se sentent héritiers d'un passé dont la connaissance peut aider, sans leçon aucune, à éclairer l'avenir par les expériences vécues, les succès et les échecs. Sa démarche refusait l'idée de commémoration ou de glorification des événements comme certains généraux portent des médailles.
Il voulait concourir, avec l'écriture critique et la popularisation de cette histoire, aux luttes présentes et à venir.
Robert, dans ce domaine d'activité comme dans tous ceux où il était si présent, ambitionnait de faire œuvre utile aux travailleurs et à leurs organisations.
Il fut un pionnier dans la naissance de

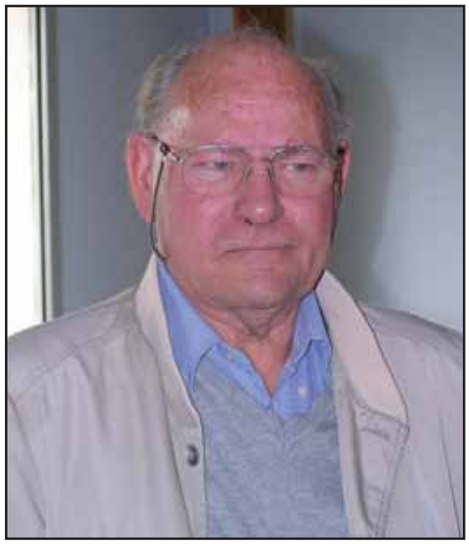

notre Institut. Il en sera le vice-président. Nous avons fait le tour des comités d'entreprise, sollicité bien des personnes pour susciter leur adhésion ou rejoindre notre premier conseil d'administration ; il recherchait de son côté des maquettistes, des moyens d'impression.
Il fut, avec Jean-Jacques Hédouin et Christian Beauvais, l'organisateur concret de notre première manifestation publique avec une conférence-débat dans une salle municipale de Saint-Ouen sur les luttes de Chaix et du Parisien Libéré. Couronnée de succès, cette première conférence-débat sera suivie de bien d'autres qui ont donné à notre Institut une notoriété dont Robert était fier.
Lorsque la maladie l'a empêché de se joindre à nos réunions mensuelles, nous nous contactions régulièrement pour faire le point. Robert avait toujours des idées et des propositions nouvelles ; il restait tant attaché à notre action qu'il utilisait d'ailleurs cet engagement comme prétexte pour ne pas parler de sa santé.
Le sentant très affaibli, notre bureau a décidé de demander à Robert de rédiger l'éditorial de notre prochain bulletin *HISTOLIVRE*. Nous voulions ainsi lui donner une raison supplémentaire de se battre alors qu'il se disait – ce sont ses mots – « complètement fichu ». C'était aussi dans notre esprit un moyen de lui témoigner notre amitié.
Son fils Jérôme m'avait téléphoné pour m'expliquer que son père n'avait plus la force de répondre à notre sollicitation. Quelques jours après, contre toute attente, j'ai reçu l'article que Robert avait tenu à écrire. Quelle volonté ! Nous y verrons aussi la marque de son attachement profond à notre Institut…
Permettez-moi quelques mots personnels puisque j'ai l'honneur de rendre hommage publiquement à notre ami, mon ami Robert.

Nous nous connaissons depuis très longtemps, militant ensemble dans notre syndicat et la fédération du Parti communiste français du Val de Marne. Lorsque le Syndicat général du Livre dû élire un nouveau secrétaire administratif-trésorier, fin 1982, à notre corps défendant nous nous sommes retrouvés tous deux candidats présentés, l'un par ses camarades de la Presse, l'autre par ceux du Labeur. Nous avons mal vécu cette situation, refusé toute opposition, mais en plein accord nous avons laissé notre Commission exécutive arrêter sa décision sans nous. Un compromis fut trouvé à notre grande satisfaction personnelle. Nous fûmes tous les deux élus en même temps secrétaires du SGL et avons depuis toujours agi en tandem.
Robert m'initia au monde de la Presse que je connaissais bien peu. Il m'emmena visiter toutes les entreprises parisiennes et rencontrer leurs délégués. Je découvris un militant syndical, certes attaché à sa catégorie, à son origine professionnelle de clicheur, mais avant tout un homme se sentant d'abord militant de la CGT et de son organisation au-delà des clivages catégoriels. J'ai aimé travailler avec Robert, modeste, toujours disponible, courageux, ne rebutant jamais à la tâche et fraternel au vrai sens du terme.
Nous avons souvent échangé bien des idées, nous retrouvant d'accord la plupart du temps. Nous échangions également des timbres-poste, une de nos passions respectives, nous avions pourtant un désaccord dont nous aimions à plaisanter : lui, c'était pastis, moi, c'est whisky.
Robert m'a toujours impressionné par ses qualités militantes et humaines. Je le revois encore aux obsèques de son épouse Carmen, soutenu par ses deux fils Jérôme et Sébastien, prendre la parole et s'adresser à l'assistance avec courage, sans atermoiement, avec lucidité, exprimant un message d'amour et d'espoir, un message sensible, de lutte et tourné vers l'avenir. Quel homme !

Robert. Salut et fraternité !

Bulletin officiel du Syndicat général du livre et de la communication écrite
94, bd A.-Blanqui 75013 PARIS.
N° de Commission paritaire : 0110 S 07117. – N° ISSN : 1269-5076.

Prépresse réalisé par Publications Elysées
13, rue Niepce, 75014 Paris - Tél. 01 40 47 41 01

Impression : Imprimerie Grenier.

Directeur de publication et de rédaction : Norguez Marc.
Rédacteur en chef : Thomas Flores Guillaume.
Comité de rédaction : A. M'Saoura, M. Pavard, Y. Volant, Th. Fronty
Photos : J.-P.

le livre parisien

Dans notre précédent numéro du Livre parisien, nous récapitulions les dispositions légales de la loi du 20 août 2008 instaurant les nouvelles règles régissant la représentativité des organisations syndicales ainsi que la négociation collective. Après avoir examiné les nouvelles modalités qui encadrent la désignation du délégué syndical à l'entreprise, nous aborderons les conséquences des dispositions de la loi du 20 août sur l'engagement, l'organisation, le déroulement et la conclusion de la négociation collective.

Pour cet article, nous nous limiterons à la négociation d'accords d'entreprise par le ou les délégués syndicaux. Pour cette présentation, nous nous sommes appuyés sur le numéro de mai 2009 de la RPDS *(revue pratique de droit social).* Nous en publions ci-dessous des extraits organisés autour de quatre points : la négociation collective prérogative des syndicats représentatifs ; former la délégation syndicale ; les informations nécessaires que l'employeur doit remettre aux délégués syndicaux ; la validité des accords.

Qui ouvre la négociation d'un accord collectif ?

C'est après avoir établi sa représentativité d'organisation syndicale en atteignant le seuil des 10 % (des suffrages valablement exprimés) au premier tour des élections professionnelles que la section syndicale SGLCE CGT pourra désigner, parmi les candidats de sa liste, le ou la délégué(e) syndical(e). À partir de ce moment, la section syndicale CGT pourra demander l'ouverture et participer à toutes les négociations collectives obligatoires ou particulières qui seront placées à l'agenda social de l'entreprise par elle-même ou par d'autres syndicats représentatifs. Pratiquement selon la loi (Art. L. 2242-8), l'employeur est tenu d'engager les négociations au moins une fois par an sur les salaires effectifs, la durée et l'organisation du temps de travail, le temps partiel et la formation. C'est la négociation annuelle obligatoire ou NAO. En plus de cette obligation, l'employeur peut aussi prendre l'initiative d'ouvrir une négociation collective portant sur d'autres sujets. Dans tous les cas de figure, il devra informer et convoquer toutes les organisations syndicales représentatives à participer à la négociation.

Délais de la NAO : Ils sont au nombre de deux. Tout d'abord, dans les huit jours suivant la demande d'une organisation syndicale, l'employeur est tenu de la transmettre aux autres syndicats représentatifs. Ensuite, dans les 15 jours suivant cette demande, il doit convoquer les parties à la négociation annuelle ((Art. L. 2242-1). Au-delà de ce délai, l'employeur est passible d'un peine d'emprisonnement d'un an et/ou d'une amende de 3 750,00 euros (Art. L. 2243-1).

Déroulement de la négociation :

La constitution de la délégation de chaque organisation représentative, partie prenante des négociations dans l'entreprise, comprend obligatoirement le délégué syndical de l'organisation dans l'entreprise. Chaque organisation peut compléter sa délégation par des salariés de l'entreprise, dont le nombre est fixé par accord entre l'employeur et l'ensemble des organisations syndicales représentatives. En cas de pluralité de délégués, la délégation est constituée de deux délégués syndicaux. À défaut d'accord, ce nombre est au plus égal à celui des délégués syndicaux de la délégation. Toutefois, dans les entreprises n'ayant qu'un seul délégué syndical, ce nombre peût être porté à deux (Art. L. 2232-17).

Les informations dues par l'employeur

En matière de négociation facultative, l'objet et la périodicité des négociations ainsi que les informations devant être remises préalablement aux délégués syndicaux doivent faire l'objet d'un accord entre ces derniers et l'employeur (Art. L. 2232-20).

Pour la *NAO*, l'article L. 2242-2 dispose que l'employeur est tenu d'annoncer à la première réunion :

– les informations qu'il remettra aux délégués syndicaux, et la date de cette remise ;

– le lieu et le calendrier des réunions.

Les informations en question doivent permettre "une analyse comparée de la situation des hommes et des femmes concernant les emplois et les qualifications, les salaires payés, les horaires effectués et l'organisation du temps de travail" et faire apparaître "les raisons de ces situations".

Validité et opposition des accords d'entreprise :

Il est nécessaire de bien distinguer l'aptitude à négocier les accords des conditions de validité de l'accord issu de la négociation. En effet, l'accès à la table de négociations dépend de la représentativité du syndicat, attestée notamment par une audience de 10 % . Tandis que la possibilité de signer un accord est subordonnée à la réunion – à un ou plusieurs syndicats – d'**au moins 30 % des suffrages et à l'absence de l'opposition majoritaire** des organisations syndicales représentatives (voir L. 2232-12).

Accord négocié avec le représentant de la section syndicale : conformément aux dispositions des articles L. 2232-14 et L. 2143- 23 pour être valable, l'accord d'entreprise ou d'établissement négocié avec le représentant de la section syndicale doit être approuvé par les salariés, à la majorité des suffrages exprimés.

SACHEZ-LE VITE !

L'initiative des négociations, lorsqu'elles sont facultatives, revient à la partie la plus désireuse de voir engager un processus de négociation. Quand les négociations sont obligatoires, l'initiative est soit à la charge de l'employeur (négociation obligatoire dans l'entreprise, par exemple), soit à la charge de l'une des parties (négociation après dénonciation de l'accord, par exemple).

Que ce soit le fait de l'employeur ou du ministère du travail, toutes les organisations syndicales représentatives doivent être convoquées aux pourparlers, y compris les non-signataires d'un accord lorsqu'il s'agit de négociations de révision.

Les employeurs sont dans l'obligation de transmettre certaines informations à leurs interlocuteurs pour que ceux-ci puissent négocier en connaissance de cause.

Concernant le déroulement même des discussions, la loi n'édicte pas d'obligation de négocier de bonne foi. Néanmoins, quelques dispositions, telles que l'interdiction pour l'employeur d'arrêter des décisions unilatérales concernant la collectivité des salariés tant que les pourparlers sont en cours, expriment de façon plus ou moins directe l'obligation de loyauté. En outre, les juges peuvent condamner des pratiques susceptibles de fausser les échanges : discussions séparées, modification du projet d'accord et signature par une partie des syndicats alors que les pourparlers ne sont qu'interrompus, signature d'un syndicat avant même que les débats aient commencé ...

Quel que soit le niveau de négociation, la loi exige que les accords soient signés par des syndicats représentatifs ayant obtenu au moins 30 % des voix aux élections et qu'ils ne fassent pas l'objet de l'opposition des syndicats représentatifs ayant obtenu 50 % des voix aux élections.

Le droit d'opposition doit être exercé dans des délais légaux, c'est-à-dire dans les 15 jours suivants la notification des textes, s'il s'agit d'une convention ou d'un accord professionnel ou interprofessionnel, et dans un délai de 8 jours, s'il s'agit d'un accord d'entreprise, d'établissement ou de groupe. L'opposition a pour effet de rendre le texte nul.

Une fois la signature des accords acquise, les négociateurs sont tenus de se plier aux obligations concernant leur notification et leur dépôt. Tous les accords doivent être déposés auprès des services du ministère du travail (DDTEFP, en ce qui concerne les accords d'entreprise ou d'établissement), une fois expirés les délais de mise en œuvre de l'opposition.

Dans le cadre de la négociation obligatoire, si les pourparlers ont été menés en vain, un procès-verbal de désaccord est rédigé et déposé à la DDTEFP. Il doit contenir les ultimes propositions des parties ainsi que les mesures que l'employeur entend appliquer unilatéralement.

Compte rendu Commission exécutive du 03 mai 2010

Jean Philippe Maréchal, rapporteur, est revenu sur l'actualité mondiale (la marée noire touchant entre autres les côtes de Louisiane) et l'actualité européenne sur les difficultés financières qu'auraient plusieurs pays, « les PIGS » à savoir le Portugal, l'Irlande, la Grèce dont l'ingérence européenne conduirait à faire baisser les salaires, augmenter la TVA, et repousser l'âge de la retraite, et l'Espagne.
Il a également évoqué le rassemblement du 1er mai, dans un contexte de « tous ensemble » derrière le ballon de la FILPAC, action qui caractérise la volonté affichée de la direction de cette dernière à vouloir apaiser et rassembler ces composantes parisiennes. Le sujet fort de cette manifestation portait sur les retraites. Il a été rappelé le franc succès de la demi-journée d'étude réalisée sur ce sujet.
Les non parutions des datés des 21 & 22 avril furent des moments forts de notre activité. Il est utile de rappeler qu'il y avait bien longtemps que les titres n'avaient pas été arrêtés 2 jours d'affilés et le patronat de la PQN l'a bien entendu puisque nous avons eu de réelles avancées sur le dossier des CDD du centre de Gonesse à Presstalis, et des engagements fermes sur la tenue d'une réunion dans la première quinzaine de mai sur les salaires.
Pour ce qui est du troisième point sur l'imprimerie du Monde, les choses sont plus complexes et s'inscrivent dans une démarche plus longue.
La mobilisation reste plus que jamais d'actualité et une initiative devrait être organisée lors d'un prochain comité d'Entreprise le 28 mai.
D'autres actions ont eu lieu dans cette dernière période.
Une grève à STP sur les salaires, ou les salariés ont aboutis dans leurs revendications.
D'autre à VSD sur l'emploi et la ligne éditoriale, ou à Nice Matin sur le projet de vente du siège du titre.
Lundi dernier, nous étions à l'appel de la FILPAC à un rassemblement pour soutenir à Linselles les salariés du groupe SCA dans leur lutte pour sauver leurs emplois.
SCA est une entreprise suédoise, un des plus gros papetiers au monde (fabriquant de couches culottes).
Nous avons eu notre première assemblée de copropriétaires sur la gestion de l'immeuble, les choses semblent avancer à grands pas, un syndic a été nommé, la priorité de leur travail est la réparation de l'ascenseur, des devis devraient être examinés fin juin

Présents : AKOUN, BARTEL, BONHOMME, DE SOUSA, DURIN, JOURDAS, LE BIHAN, LEMARQUAND, LESAGE, MARECHAL, MARTIN, NORGUEZ, PARISOT, ROPERT, SINOPOLI, THOMAS FLORES.

Excusés : Calbou, Djebali, Doaré M. et P., Elbaz, Galluchot, Ghouini, Gral, Lourdez D., Fronty, Lacaze-Masmonteil, Meynard, Pinceloup, Pavard, Salaun L.

Absents : Ait Serhane, Baudry, Beaufume, Bouyrie, Brinon, Darche, Debabeche, Férignac, Foublin, Gerard, Haimad, Korchia, La Spina, Leroux, Lebegue, Leger, Lonjaret, Lourdez L. , Maisonneuve, Marcuccilli, Mardelay, Melinon, Mezaini, Miquelestorena, M'Saoura, Pfeiffer, Raut, Renault, Salaun Ch. , Tidaf, Vendanger.

Compte rendu de la commission exécutive du 14 juin 2010

Même si le discours est choisi évitant les mots rigueur ou austérité le gouvernement Sarkozy/Fillon entend bien continuer sa politique de remise en cause des acquis sociaux.
Illustration
Le projet de réforme des retraites au-travers de ses 14 engagements le gouvernement enfonce le clou et répond aux attentes du MEDEF.
Il propose d'agir sur 3 leviers (au moins)
1. Allongement de la durée de cotisation
2. report de l'âge légal à 62 voir 63 ans
3. mise en place d'un système pervers obligeant le salarié à basculer en retraite le plus tard possible. Ainsi le salarié se verrait appliquer sur sa pension une décote au titre des trimestres manquants voire une super décote s'il souhaite liquider sa retraite à 60 ans.
Du coté du financement aucune mesure concrète si ce n'est une vague proposition de taxation des revenus au dessus de 11000 € mensuel.
En clair ! mais ce n'est pas une surprise il faudra faire dans l'enveloppe.
Dès lors comment ne pas douter des engagements de ne pas toucher au niveau de pension des actuels et futurs retraités ?

Contrairement à ce que certains veulent faire passer dans les esprits la bataille des retraites est loin d'être perdue. La majorité des médias relayant l'absence d'alternatives, la propagande martelée du gouvernement, les campagnes officielles de publicité, la batterie des « experts » si tout cela a fait monter les doutes, cela n'a pas permis de renverser l'opinion.
C'est pourquoi même si nous avons et surtout la CGT beaucoup évoquer les enjeux autour de cette réforme des retraites c'est encore insuffisant ! À cet égard le niveau de mobilisation du 27 mai ne peut être considéré comme une réponse à la hauteur.
Il est donc nécessaire de continuer dans les entreprises à diffuser largement les propositions de la CGT pour une solution durable passant par l'emploi, les salaires, les questions de financement, la solidarité, la prise en compte de la pénibilité etc.
La mobilisation commence par là, car au-delà la décision d'arrêter ou pas le travail dans les entreprises où nous pouvons le faire, il s'agit de convaincre le plus largement possible et ainsi faire qu'un refus exprimé lors d'un sondage se transforme en action dans la rue et dans l'entreprise.

Pour la prochaine journée d'action programmée le 24 juin, nous vous proposons de mettre à profit cette CE pour débattre à partir de la proposition de Marc, adressé à l'ensemble des militants du syndicat. (Courrier du 4 juin)
En effet il nous apparaît essentiel de pouvoir

définir ensemble les moyens à mettre en œuvre pour garantir le succès de nos actions. Ce débat (convaincre pour mobiliser) pourrait porter sur les modalités de consultation de nos bases, la convocation des assemblées de délégués, en passant par leur préparation mais aussi sur la pertinence de retenir pour valider une décision un seuil minimum de participants.

Pour revenir à notre actualité et sur les points les plus marquants
Après l'action des 21 et 22 avril outre les reculs de la direction de Presstalis qui ont permis d'avancer sur le centre de Gonesse, le SPQN à repris langue sur la question de la politique salariale. Si nous avons contraint le SPQN à s'asseoir à la table des négos pour autant la volonté des patrons de dévitaliser le contenu de la négociation salariale régionale est toujours présente. Après la tentative il y a 2 ans de séparer imprimeries, sièges éditoriaux et distribution, aujourd'hui la mode est à la NAO d'entreprise, le régional n'étant dans l'esprit du patronat qu'un indicateur portant sur les barèmes. Par là les éditeurs rejoignent l'Info-com, visiblement les camarades n'ont pas bien mesuré les risques engendrer pas cette logique privilégiant à tout pris la négociation à l'entreprise. En effet il est à craindre que ce repli chacun chez soi n'engendre encore plus de dispersion des forces et de divisions et au final une disparité salariale. Drôle de façon de voir la démarche unitaire.
Pour notre part nous comptons mettre à profit le fait d'avoir contraint le patronat à réouvrir la négociation salariale régionale, sur ce point c'est une première victoire, pour autant il reste à régler la hauteur de la prochaine revalorisation. Rendez vous est fixé le 17 juin avec toutes les OS

Concernant le Monde
Au moment ou se tenait la réunion du conseil de surveillance en présence des principaux actionnaires nous avons organisé le 28 mai un rassemblement devant le siège du journal dans une ambiance festive notre syndicat a réaffirmé la nécessité de moderniser l'imprimerie, d'y maintenir et d'y développer la charge de travail. À l'heure ou plusieurs repreneurs s'intéressent au journal et même si certains semblent avoir jeté l'éponge et d'autres apparaissent comme Orange, le SGLCE rappelle que l'imprimerie fait aussi partie du groupe et doit rester dans son giron. Dans cette bataille pour les emplois et la pérennité de site d'Ivry les salariés avec le syndicat sont prêts à se faire entendre autant que nécessaire.

Sur Presstalis
Après le rapport Meetling la direction présentera le 22 juin aux CE et CCE le projet d'entreprise qui sans surprise sera inspiré du rapport si ce n'est pas l'inverse.

Egalement dans l'agenda
Demain le 15 juin toute la journée assemblée générale des mutuelles MNPLC MRSSC (centre de santé)
Le 24 juin l'appel sur le dossier des retraites
Dans le cadre des journées consacrées à la presse L'IHS propose le 29 juin à 11 h 30 une visite commentée par le commissaire de l'exposition, Patrick EVENO, insciption auprès de Daniel Legerot rendez vous à la mairie du 9e arrondissement, 6 rue Drouot (Métro Richelieu-Drouot)

Pour finir avec le premier débat (convaincre pour mobiliser), nous vous proposons d'aborder dans un deuxième débat la question de la formation syndicale. Outil indispensable sur le plan revendicatif comme sur l'objectif de renforcement syndical. Nos échanges pourraient porter sur la formation pour qui ? Quelle formation pour nos militants ? Les moyens à mettre en œuvre à tous les niveaux de notre syndicat pour valoriser et développer la formation syndicale. La formation obligatoire ou démarche individuelle ?

En mars 2011 aura lieu le 16e congrès du SGLCE, voici la liste des commissions et des membres les composants :
- Organisation : E. MARTIN, G. BONHOMME, T. BARTEL.
- Mandats : M. LEBIHAN, JP. DESOUSA, J. DURIN, S. CALBOU.
- Rapport d'activité : L. JOSEPH, P. AKOUN, A. M'SAOURA.
- Orientation : JF. ROPERT, JPh. MARECHAL, L. JOURDAS.
- Candidatures : G. THOMAS FLORES, E. RAULT, P. LEBEGUE, T. BARTEL, C. ELBAZ, P. PINCELOUP.
- Statuts : J.-Ph. MARECHAL, J-Yves LESAGE, J. DURIN.

Rapporteur : LAURENT JOSEPH

Compte rendu de la commission exécutive du 4 octobre 2010

L'actualité sur les retraites nous oblige à modifier l'ordre du jour et à debattre principalement de ce sujet, afin de retenir de la conduite à tenir pour les prochaines dates de mobilisations prévues par les centrales syndicales.
Le constat sur les dernières actions est bon. Que ce soit en semaine ou comme samedi dernier nous constatons une très bonne participation. Il ne faut pas céder, le gouvernement est battu sur son argumentaire.
Le calendrier à venir :
- 05 oct. Nouvelle journée de mobilisation.
- 07 oct. Réunion des délégués de presse.
- 12 oct. Manifestation.

Présents : AIT SERHANE, AKOUN, BARTEL, BONHOMME, BOUYRIE, DE SOUSA, DEWAELE, FRONTY, LACAZE-MASMONTEIL, LE BIHAN, LEROUX, LEMARQUAND, LESAGE, LOURDEZ D., MARECHAL, MARTIN, MEYNARD, MIQUELESTORENA, NORGUEZ, PAVARD, PFEIFFER, ROPERT, SINOPOLI.

Excusés : Baudry, Djebali, Doaré M. et P.,Durin, Gral.

Absents : Ammendolea, Beaufume, Brinon, Calbou, Darche, Debabeche, Elbaz, Férignac, Foublin, Galluchot, Gerard, Ghouini, Haimad, Joseph, Jourdas, Korchia, La Spina, Lebegue, Leger, Lonjaret, Lourdez L. , Maisonneuve, Marcuccilli, Mardelay, Melinon, Mezaini, M'Saoura, Parisot, Pinceloup, Raut, Renault, Salaun Ch., Salaun L., Thomas FloresS, Tidaf, Vendanger.

le livre parisien

L'heure est grave ! sauvons Mumia Abu Jamal !

Le Livre parisien publie ci-dessous un article de Patrick Kamenka, du syndicat national des journalistes CGT, sur la situation de Mumia Abu Jamal adhérent d'honneur du SGLCE depuis 2002. L'heure est grave et l'urgence réelle. La solidarité avec Mumia est plus que jamais nécessaire et le combat contre la peine de mort toujours d'actualité. FREE MUMIA !

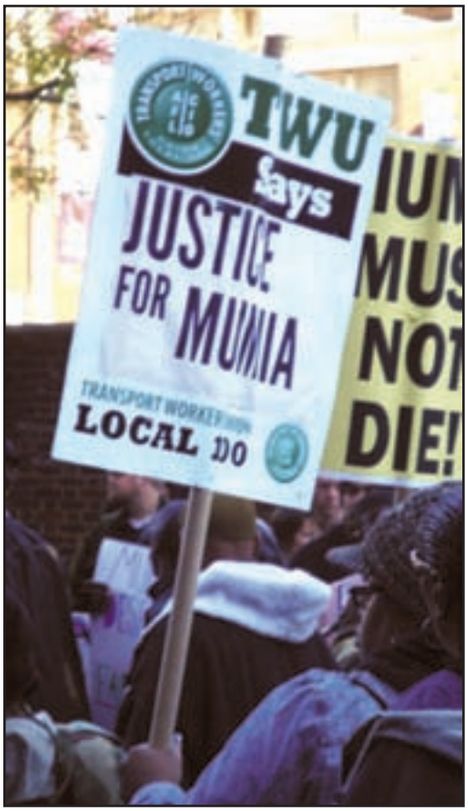

Trois décennies. Depuis près de 30 années, Mumia Abu Jamal, journaliste noir américain est derrière les lourds barreaux de sa cellule dans le couloir de la mort, 24 heures sur 24. Inhumain. Intolérable. Scandaleux. Pourquoi ce traitement d'une autre époque au pays de la statue de la Liberté ?

Car Mumia, ancien membre des Panthères Noires, est accusé d'avoir tué en 1981 dans une rue de Philadelphie un policier blanc, Daniel Faulkner.

Depuis c'est l'acharnement de la police, de la justice, des autorités locales. En 1982, il a été condamné à la peine capitale, ses droits constitutionnels ont été piétinés au cours des procès. Un véritable déni de justice D'autant qu'il a toujours nié avoir commis ce crime, clamant depuis sans trêve son innocence.

Par deux fois la mobilisation internationale a sauvé Abu Jamal de la mort. Il ne faut pas relâcher notre vigilance, notre solidarité.

C'est pourquoi, le 9 novembre, quand la cour d'appel de Pennsylvanie s'est réunie à Philadelphie pour examiner une nouvelle fois l'affaire de notre camarade,

par solidarité et pour mettre un terme l'acharnement de ceux qui veulent coûte que coûte faire taire "la voix des sans voix" , une délégation composée d'élus venus de plusieurs régions françaises et d'un membre du SNJ-CGT -dont Mumia est membre d'honneur - avait décidé d'être présente et d'assister à l'audience.

Mais aussi de participer à la manifestation avec les soutiens américains de Mumia, dont sa soeur Lydia. Avec plus de 500 manifestants, nous avons exigé qu'Abu Jamal puisse enfin faire valoir ses droits, puisse se défendre devant un nouveau jury pour prouver son innocence.

"Libérons Mumia, brique par brique, mur par mur", ont crié des heures durant les manifestants face au palais de justice ceinturé de dizaines de policiers fortement armés, accompagnés de chiens comme pour dissuader les militants de se rassembler pour soutenir le combat sans faille du journaliste. Les slogans contre la peine de mort toujours en vigueur en Pennsylvanie ont également retenti, notamment parmi les militants qui portaient des T-shirts avec l'effigie de Mumia.

Mumia c'est un symble de la lutte contre l'injustice, lance un des jeunes manifestants !

La cour d'appel qui n'a pas entendu Mumia, ne jugeait l'affaire uniquement sur la forme et non sur le fond. La décision ne sera pas connue avant plusieurs semaines.

Pour Jacky Hortaut, responsable du Collectif unitaire de défense de Mumia, estime que soit la Cour condamne Mumia. Soit elle décide de sélectionner un nouveau jury qui aurait statuer entre la peine de mort et la perpétuité.

En clair, la mort en prison ou la mort par exécution.

C'est pour cela qu'il est urgent de rester mobilisé, de poursuivre la pression sur les autorités, avec notamment la pétition adressée au président Barack Obama pour qu'il débarrasse son pays de la peine de mort et qu'il intervienne sur le cas emblématique de Mumia , poursuit Jacky Hortaut rappelant que le collectif va relancer une collecte nationale afin que la défense puisse s'investir sans limites.

Le SNJ-CGT a appelé à la mobilisation de la profession au plan national et international pour sauver Mumia, dont le seul crime est son engagement constant auprès des victimes de toutes formes de discriminations sociales et raciales.

Patrick Kamenka – SNJ-CGT

Une lettre de Claude Foliot

Claude FOLIOT après avoir été secrétaire du Comité d'entreprise de l'Imprimerie DESFOSSES à Issy les Moulineaux a été élu secrétaire du Syndicat général du Livre pour le secteur labeur au côté de Roger LANCRY pour le secteur presse à la succession de Roger BUREAU. Il a participé pendant plusieurs années à la direction de la FFTL.

Combrit le 1er mai 2010

à la Section unitaire des retraités du Livre de la R.P.

Chers camarades de la SURL,

C'est avec beaucoup de plaisir et d'émotion que j'ai reçu le diplôme de fidélité à la C.G.T. Cela représente depuis 1953 des mois, des années... de luttes, de joies, d'espérances et aussi de déceptions. Ces pages d'histoire, au sein du SGL, du Comité Inter et de la Fédération, n'ont pas toujours été l'image d'un long fleuve tranquille. Mais avec nos différences, nous avions su conserver l'homogénéité de notre CGT, le particularisme s'effaçant devant l'intérêt général. Il est dommage que le typo, le roto... ou celui qui se croit doté d'un savoir supérieur ait contribué à diviser la famille du Livre. Comment peut-on à la fois faire prévaloir des "intérêts spécifiques" et prôner l'union indispensable pour combattre l'adversaire de classe et obtenir des avancées collectives ? Heureusement à la SURL, votre activité vise toujours à unir, à unifier tous les ressortissants de nos métiers d'où qu'ils viennent.

Merci à toutes et tous pour votre témoignage de sympathie et de solidarité.

Bon courage pour votre activité quotidienne.

Avec mes sentiments de solidarité fraternelle.

C. Foliot